

# EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



## Séance publique du 15 juillet 2024

Date de l'annonce publique : 05/07/2024

Date de la convocation des conseillers : 05/07/2024

### Mode de participation

Présences	13	Jungen, Tom (bourgmestre) - Ballmann, Bettina (échevine) - Lourenço, Angelo (échevin) - Brix, Nadine (conseillère) - Carrelli, Sandra (conseillère) - Damy, Yves (conseiller) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Reding, Edy (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Strecker, Erny (conseiller) - Thiry, Olivier (secrétaire communal ff).
Visioconférence	0	Néant.
Procuration	0	Néant.
Absences	0	Excusés : Néant. Non excusés : Néant.
Référence	CC.2024-07-15 - 9.02	
Point de l'ordre du jour	9.02	
Objet	<b>Poste SA/B - G01 - Service administratif - Département du vivre-ensemble interculturel et de l'égalité des chances - Création de poste</b>	

### Le conseil communal,

Vu la proposition de procéder à la création d'un poste pour un(e) chargé(e) du vivre-ensemble interculturel et de l'égalité des chances dans le groupe d'indemnité A2 sous-groupe éducatif et psycho-social (employé communal) pour les besoins du service administratif, département du vivre-ensemble interculturel et de l'égalité des chances ;

Considérant que ce profil sera notamment chargé de :

- Accompagnement des responsables et des services communaux dans les étapes de la mise en œuvre du Pacte du Vivre Ensemble interculturel (Gemengepakt) ;
- Responsable de la mise en œuvre du Plan d'Action à l'égalité des chances entre femmes et hommes au niveau local ;
- Promotion de la politique du vivre-ensemble interculturel et de la cohésion sociale au niveau local ;

Considérant que l'administration communale a publié un appel à candidatures en vue de l'engagement d'un(e) chargé(e) du vivre-ensemble interculturel et de l'égalité des chances pour les besoins du service administratif sous le statut de l'employé communal dans le groupe d'indemnité A2, sous-groupe éducatif et psycho-social ;

Considérant que le groupe d'indemnité sous lequel l'agent(e) sera engagé(e) ne peut être déterminé qu'à l'issue des candidatures présentées et de l'audition des candidats par le collège échevinal ;

Ouï les explications du bourgmestre ;

Vu le règlement d'organisation interne (ROI 2021) ;

Vu le règlement grand-ducal du 28 juillet 2017 déterminant le régime et les indemnités des employés communaux ;

Vu le règlement grand-ducal modifié du 13 août 2002 portant institution d'une formation spéciale pour les fonctionnaires communaux ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

De créer un (1) poste sous le statut de l'employé communal selon les modalités suivantes :

Code	SA/B - G01
Affectation	Service administratif, département du vivre-ensemble interculturel et de l'égalité des chances

Commune de Roeser

Extrait du registre aux délibérations du conseil communal

Séance publique du 15 juillet 2024

Référence

CC.2024-07-15 - 9.02

Point

9.02

Objet

Poste SA/B - G01 - Service administratif - Département du vivre-ensemble interculturel et de l'égalité des chances - Création de poste



Tâche	40 heures
Degré d'occupation	100 %
Groupe d'indemnité	A2 ; sous-groupe éducatif et psycho-social



Sollicite la transmission obligatoire de la présente délibération en vertu de l'article 105 (1) 8° de la loi communale modifiée.

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR  
EXPEDITION  
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le mardi 23 juillet 2024

  
Le bourgmestre,

  
Le secrétaire communal ff,